



AUCUNE FATALITÉ À SE BLESSER, ÊTRE MALADE PAR LE TRAVAIL, OU Y MOURIR !
CE MARDI 28 AVRIL,
MOBILISONS-NOUS POUR DIRE STOP ET AFFIRMER UNE RÉSISTANCE COLLECTIVE



Morts au chantier naval, un bilan sévère et non-exhaustif de l'exploitation capitaliste au quotidien ! Au moins 20 morts sur 20 ans.

2000 : un intérimaire de 20 ans trouvé la mort en chutant de plusieurs mètres dans un puits de ventilation non protégé et non éclairé.

2000 : Décès d'un intérimaire par asphyxie par Argon sur le site de Saint Malo

2000 : Décès d'un élingueur expérimenté de 54 ans qui a chuté dans une ouverture de pont par manque d'éclairage. (1 an avant un accident identique avait eu lieu, avec des conséquences heureusement moins dramatiques et le patron s'était engagé à étudier les dangers de ce poste de travail)

2003 : Chute de la passerelle du Queen : 16 morts, 29 blessés

2014 : Décès d'un grutier de 48 ans renversé par un chariot élévateur.

2020 : Décès d'un intérimaire aux panneaux plans suite à une chute.

2021 : Electrification avec graves brûlures d'un compagnon électricien. Le flash électrique ayant également projeté une superviseuse à ses côtés.

2022 : Explosion à la Serrurerie (réseaux gaz dans le sol hors d'âge et jamais entretenu). Un travailleur de 58 ans est très gravement blessé et sera amputé d'une jambe.

2025 : Amputation de la jambe d'un salarié ukrainien, percuté par un engin élévateur.

Malheureusement ce décompte sévère ne s'arrête pas là : morts ou blessés sur le trajet vers le travail, morts sur le site d'un arrêt cardiaque, blessures invalidantes à vie ou maladie professionnelle déclarées ou non, mort ou handicap soi-disant « non-professionnels » en dehors de l'entreprise, atteintes psychologiques, suicides...

Nos patrons doivent savoir à quoi s'en tenir : nous continuerons à nous organiser

- Pour ne pas subir et pour visibiliser les morts et blessures au travail évitables et arrêter cette hécatombe,
- Pour ne pas subir les pressions psychologiques pour la course au rendement dans les bureaux ou en production
- Pour ne pas subir les choix de gestions matériels ou organisationnels des patrons pour augmenter leurs profits en passant par-dessus la santé des salariés.

LA CGT NAVALE APPELLE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AUX CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, DANS LES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES, INTÉRIMAIRES
à se rassembler, en grève, en débrayage

A L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE MOBILISATION NATIONALE SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

CE MARDI 28 AVRIL 2026 RASSEMBLEMENT 10H00, PORTE 4

Grève, ou débrayage à partir de 9h45

(Grève, ou débrayage 2h en fin de poste la veille lundi 27/04 pour les équipes de nuit et quart d'après-midi)

Au travail et pour un faible salaire, c'est avec notre peau que le patronat joue pour assurer leurs profits !

En 2024, le bilan de la Sécurité sociale dénombre **1297 morts au travail** ou par le travail (auxquels il faut ajouter les travailleurs dépendant du régime agricole, des régimes spéciaux, de la fonction publique, et les indépendants, non comptabilisés dans le rapport) :

• 764 décès à la suite d'un accident de travail ;

• 318 à la suite d'un accident de trajet ;

• 215 décès à la suite d'une maladie professionnelle.

C'est un scandale national, **plus de 3 morts par jour** – invisibilisées ou traitées le plus souvent comme de simples faits divers.

Amiante, un scandale du 20^{ème} siècle que les chantiers prolongent jusqu'à aujourd'hui !

En 2025, suite à des doutes émis par des travailleurs de la maintenance, la direction des chantiers de l'Atlantique a fini par faire savoir que des plaquettes de frein amiantées étaient présentes sur 17 ponts d'atelier parmi les 26 recensés.

L'utilisation de l'amiante dans les équipements est interdite depuis le 1^{er} janvier 1997, date à laquelle la direction assurait (la main sur le code du travail en disant « je le jure ») avoir fait le tour des fournisseurs et équipements et ne plus avoir d'amiante au chantier.

Que s'est-il passé et pourquoi ?

Depuis quasiment 30 ans, des fibres d'amiantes ont été relâchées par la friction de ces plaquettes de frein exposant les salariés à proximité, sans qu'ils en soient informés.

Une exposition mortelle scandaleuse qui n'a pas d'autre cause que la volonté de gagner un peu plus d'argent pour le patronat !

Nous ferons le point lors d'une prise de parole ce mardi à 10h00

Une pression sur les travailleurs sous-traitants qui est organisée par la direction des chantiers.

Depuis des années, la direction des chantiers fait peser une productivité et une flexibilité sur les travailleurs. De nombreuses conséquences : pas de moyens pour protéger sa santé, des chantages à l'emploi ou aux primes si le boulot n'est pas fait malgré des conditions de travail dangereuses...et des sanctions individuelles pour le travailleur si ça se passe mal !

Le patronat se dédouane de toutes ses responsabilités, seule une résistance collective des travailleurs peut changer cette situation, construisons-la ensemble !

SST à BRAIS : une illustration du quotidien des travailleurs.

A Cabines, récemment, un travailleur secouriste s'est vu refusé par la maîtrise d'intervenir pour sécuriser un travailleur allongé à terre, victime d'un malaise.

Manifestement chacun était pris dans un engrenage psychologique où il ne fallait surtout pas que la production ne s'arrête !

La course au « takt », au ticket dans d'autres secteurs, provoque ce genre de situation et est de la responsabilité directe de la direction !

A Brais ou ailleurs, s'organiser collectivement, y compris en se syndiquant, permet de contrer cette pression quotidienne de la direction...

Bulletin de syndicalisation

Nom

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal

Ville.....

E-mail

TélAge.....

Profession

Entreprise (nom)

Ce bulletin rempli est à remettre soit :

- A un délégué cgt autour de toi

-Au local syndical cgt (porte 4)

Mardi 28 avril, je rejoins la mobilisation !